

ÉVALUATION DES MENACES SUR LES BIENS RELIÉS AUX BARRAGES DE CASTOR JUGÉS PROBLÉMATIQUES POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ENTRE LES LACS LEFEBVRE ET LE LAC-DU-CERF

Nicolas Bergeron^{1*}

Résumé

Une visite terrain a été effectuée le 25 octobre 2024 pour constater la situation après la séance de piégeage effectuée à la saison estivale 2024, conformément au permis SEG du MELCCFP délivré à la MRC d'Antoine-Labelle. Lors de cette visite terrain nous avons encore observé la présence du castor dans ce tronçon hydrique et une hutte de castor est active. La faible pente du cours d'eau et l'abondance de la ressource alimentaire incite à diminuer encore plus la population de castor à cet endroit, avant la saison hivernale. Un piégeage soutenu de la colonie dans ce segment du cours d'eau et dans le lac Lefebvre diminuera les activités du castor et permettra de rétablir la libre circulation de l'eau du lac Lefebvre. Aucun castor ne doit être toléré à cet endroit.

Référencement mots clés

barrage castor – faible contenance – gestion intégrée – castor – rapport d'inspection – Biotech

¹ ABQ 2550, M. Sc. biologiste, tech. faune, tech. laboratoire, Biotech enr., St-Eustache (QC), Canada

*Correspondance: nicolasber@gmail.com, cell: 450.858.1586

Table des matières

Introduction	1
1 Résultats	2
2 Recommandations	2
Limites et contraintes	3
Références	3

Introduction

Le castor est sans contredit, après l'être humain, l'une des espèces animales ayant le plus d'impacts pour modifier son environnement [1, 2, 3, 4, 5, 6]. Les nombreux barrages qu'il érige peuvent occasionner des menaces pour les biens et la sécurité publique [7, 8]. Actuellement, les citoyens aux prises avec des problématiques de castor appuient plus fermement le paradigme de la lutte antiparasitaire [9] (interventions douteuses, actions personnelles, conflits d'usage, infractions) au lieu d'adopter une gestion du castor à l'échelle du territoire (MRC, municipalités) et tenant compte du Niveau de l'Acceptabilité Sociale (NAS) [10].

Au mois d'octobre 2024, M. Normand St-Amour, Directeur général et greffier-trésorier, a demandé qu'une inspection soit effectuée à l'automne 2024, car selon les citoyens du Lac Lefebvre le niveau d'eau du Lac Lefebvre est élevé et occasionne certaines problématiques d'érosion et d'instabilité des rives. L'inspection de la MRC au printemps 2024 a

révélé des obstructions dans ce segment de cours d'eau. Selon les observations printanières de la MRC, il y aurait une colonie de castors et des barrages limiteraient la libre circulation de l'eau dans le segment du cours d'eau permanent (figure 1). Depuis le 12 juin 2024 une séance de piégeage a été menée par un piégeur, soit M. Jude Gareau qui a capturé 8 castors au total, selon les registres des interventions de la MRC d'Antoine-Labelle entre les mois de juin et août 2024.

Monsieur Nicolas Bergeron, M. Sc. biologiste (ABQ 2550) et technicien de la faune a obtenu ce mandat pour aider la municipalité de Lac-Du-Cerf dans l'évaluation préventive d'un site jugé problématique pour la sécurité publique. Dans le cadre de ce mandat, une visite terrain a été réalisée le 25 octobre 2024 par Nicolas Bergeron, M. Sc. biologiste, technicien de la faune. Il était accompagné par M. St-Amour et M. Gareau.

Cette visite d'inspection a permis de connaître davantage l'historique de la problématique du site et a aussi permis de vérifier si des interventions historiques ont été réalisées pour remédier à la situation.

Cette étude n'avait pas à évaluer la présence des milieux humides ou à vérifier leur statut selon les définitions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (MDDELCC).

La première partie du présent rapport a pour principal objectif d'identifier et de décrire les problématiques rencontrées selon une grille d'évaluation. La seconde partie présente, de

TABLEAU 1. Grille d'évaluation du barrage B1

Critères	B1
Colonie	inactive
État du barrage	Dégradé
Longueur / hauteur (m)	40 / 1,0
Dimension du réservoir (ha)	< 1 ha
Type de traverse	NA
Effet Domino	Oui
IQH : terrestre / aquatique	Élevé
Codes de priorité	2

TABLEAU 2. Grille d'évaluation du barrage B2

Critères	B1
Colonie	active
État du barrage	Dégradé (MO)
Longueur / hauteur (m)	50 / 1,1
Dimension du réservoir (ha)	< 1 ha
Type de traverse	NA
Effet Domino	Oui
IQH : terrestre / aquatique	Élevé
Codes de priorité	1

TABLEAU 3. Grille d'évaluation du barrage B3

Critères	B1
Colonie	active
État du barrage	Dégradé (MO)
Longueur / hauteur (m)	30 / 1,2
Dimension du réservoir (ha)	< 1 ha
Type de traverse	NA
Effet Domino	Oui
IQH : terrestre / aquatique	Élevé
Codes de priorité	1

manière succincte, certaines recommandations afin de diminuer la menace pour les biens et pour la sécurité publique. Un échéancier est aussi suggéré pour la réalisation de ces activités. Les recommandations formulées dans ce rapport technique tiennent compte de certains paramètres des sphères environnementale [11, 5], sociale [9] et économique [12].

Certaines de ces recommandations sont assujetties à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1, a. 26, a. 67, a. 128.6). Un permis SEG à des fins de gestion de la faune ou une demande d'autorisation peuvent être requis. Veuillez contacter les bureaux régionaux du ministère pour de plus amples informations. De plus, les articles 105 à 107 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) autorisent les municipalités à intervenir s'il y a un risque pour la sécurité des personnes et des biens.

1. Résultats

Quelques initiatives historiques ont été tentés pour maintenir un niveau d'eau stable. Ainsi nous avons observé deux anciens cubes Morency qui témoignent de ces actions. Par ailleurs ces structures ne sont plus fonctionnelles et sont localisées aux endroits : B2 et B3.

Nous avons observé des amas de branches à proximité du barrage B2 et B3 et ces amoncellements ont été fait lors du démantèlement manuel, sans avoir capturé au préalable tous les castors. Nous avons observé deux barrages actifs à l'automne 2024 (B2 et B3). La séance de piégeage de la saison estivale 2024 a diminué la population de castor mais la colonie est encore très active.

Voici la grille d'évaluation du barrage B1 (Tableau 1). Présentement ce barrage, localisé le plus en aval, n'est pas entretenu par les castors.

Voici la grille d'évaluation du barrage B2 (Tableau 2). Ce barrage est actif et il y a un ancien cube Morency à cet endroit.

Voici la grille d'évaluation du barrage B3 (Tableau 3). Ce barrage est localisé le plus en amont. La hutte de castor est localisé en amont de ce barrage actif.

Voici les définitions pour les codes de priorités des tableaux.

- 1-) Intervention d'urgence et suivi : Signe imminent de défaillance d'un barrage de castors, d'inondation d'une infrastructure ou d'une propriété, d'une obstruction de

ponceau ou d'un pont pouvant engendrer des dommages importants et pouvant compromettre la sécurité civile. Couleur rouge.

- 2-) Intervention à moyen terme et suivi : Possibilité de défaillance d'un barrage de castors ou d'inondation d'une infrastructure ou d'une propriété ou d'obstruction de ponceau ou d'un pont. Couleur jaune.
- 3-) Aucune intervention et suivi : Site ne représentant aucune situation conflictuelle avec le castor. Couleur verte.

2. Recommandations

Secteur Lac Lefebvre - Lac-Du-Cerf

Malgré un effort de piégeage lors de la période estivale 2024, il appert que la colonie est encore active malgré les 8 castors capturés par M. Gareau. La situation topographique du terrain associé à l'état des barrages B2 et B3 incite à poursuivre la capture de toute la colonie et à baisser graduellement les barrages résiduels conformément aux directives du permis SEG.

Nous préconisons un effort de piégeage soutenu lors de la saison automnale selon cette prescription faunique :

- Lors de la période automnale, disperser minimalement 12 engins de capture certifiés, entre l'émissaire du Lac Lefebvre et le barrage B2 pour une période minimale de 15 jours minimum ;
- Lors de la période hivernale, piéger toutes les huttes actives sur le Lac Lefebvre ;

- Utiliser 3 leurres différents pour la séance de capture automnale ;
- L'utilisation d'un canot est fortement suggéré et permet de faciliter le transport du matériel et des prises ;
- Laisser en place pour le moment les Cubes Morency. À réévaluer en 2025 ;
- Informer les agents de la protection de la faune de cette activité afin d'éviter du vandalisme lors de l'activité de capture ;
- Compiler les données de capture et tenir un registre des engins actifs avec les dates de pose et de fin de capture ;
- Après la séance de capture, démanteler graduellement et progressivement les barrages selon l'ordre suivant : B1, B2 et B3. Effectué les brèches dans le lit d'écoulement du cours d'eau permanent.

Par mesure de précaution, nous suggérons qu'une inspection soit effectuée au printemps 2025. Ce site doit être suivi périodiquement pour éviter que les castors ne viennent reconstruire les barrages car les habitats aquatiques et terrestres offrent un habitat de qualité pour ce rongeur dans le secteur du cours d'eau permanent (figures 2, 3, 4, 5, 6), pouvant augmenter l'effet Domino et les bris aux infrastructures en amont et en aval.

Limites et contraintes

Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements émise dans ce rapport est exprimée à titre indicatif ; elle n'est pas et ne doit pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

Les constatations présentées dans ce rapport sont strictement limitées à l'époque de l'évaluation. Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les informations et documents disponibles, les observations lors de la visite de la propriété, de même que sur les renseignements fournis par les intervenants rencontrés. Il est important de comprendre que les milieux naturels sont dynamiques et qu'une évaluation subséquente durant la même année ou à la même période les années futures peut différer suite à des perturbations du milieu ainsi que de son environnement immédiat.

Ce rapport a été rédigé uniquement pour la municipalité de Lac-Du-Cerf. Toute utilisation de ce rapport par un autre groupe, de même que toute décision basée sur ce rapport, est l'unique responsabilité de celle-ci. Biotech ne saurait être tenu responsable d'éventuels dommages subis par tout autre groupe résultant d'une décision prise ou basée sur ce rapport.

Les données d'inventaire faunique, social, économique et/ou physique de la présente étude ont été recueillies par échantillonnage et comportent donc un pourcentage d'incertitude relativement à leur quantité et à leur qualité. Cette incertitude n'a pas été établie dans le cadre de l'étude.

Les instruments (GPS, clinomètre, règle, etc.) utilisés dans le cadre de la présente étude comportent également une marge d'incertitude.

Biotech ne peut, en outre, être tenue responsable de tout bris de barrage ou de dysfonctionnement des structures de contrôle de niveau d'eau installées par le client, à court, moyen et long terme.

Biotech ne peut, en outre, être tenue responsable de toutes autres suggestions d'aménagement et de gestion faunique sur le territoire émis dans ce présent rapport, à court, moyen et long terme.

Références

- [1] Bethany M. Loates and Glen T. Hvenegaard. The density of beaver, *castor canadensis*, activities along camrose creek, alberta, within differing habitats and management intensity levels. *The Canadian Field-Naturalist*, 122(4) :299–302, 2008.
- [2] Peter Sinkins. *Ecological and hydrological consequences of beaver activity in Riding Mountain National Park, Manitoba*. PhD thesis, University of Manitoba (Canada), Canada, 2008.
- [3] C. Fortin and M. Lizotte. Castors, routes et chemins de fer : une problématique méconnue. *In Vivo*, 27(2) :8–10, 2007.
- [4] P. Collen and R. J. Gibson. The general ecology of beavers (*castor* spp.), as related to their influence on stream ecosystems and riparian habitats, and the subsequent effects on fish - a review. *Reviews in Fish Biology and Fisheries*, 10(4) :439–461, 2001. cited By (since 1996) 45.
- [5] Fay Ellen Cotton. Potential beaver colony density in parts of québec. Master's thesis, Virginia Polytechnic Institute and State University, Decembre 10, 1990.
- [6] Robert J. Naiman, Carol A. Johnston, and James C. Kelley. Alteration of North American Streams by Beaver. *BioScience*, 38(11) :753–762, 1988.
- [7] Table GIR. Aménagement intégré des ressources du milieu forestier témiscamien. Gestion et mise en valeur du castor au témiscamingue. version préliminaire de travail vs 13. Technical report, Table GIR. Aménagement intégré des ressources du milieu forestier témiscamien, N/A.
- [8] Paul G. Jensen and Paul D. Curtis. Managing nuisance beavers along roadsides, a guide for highway departments. Technical report, Funded through the Federal Aid in Wildlife Restoration Program, Grant WE-173-G, A Cornell Cooperative Extension Publication, 2004.
- [9] Organ J.F.b Muth R.M.c Zwick R.R.d Siemer W.F.a Jonker, S.A.a e. Stakeholder norms toward beaver management in massachusetts. *Journal of Wildlife Management*, 73(7) :1158–1165, 2009. cited By (since 1996) 0.
- [10] Sandra A. Jonker, Robert M. Muth, John F. Organ, Rodney R. Zwick, and William F. Siemer. Experiences with beaver damage and attitudes of massachusetts residents toward beaver. *Wildlife Society Bulletin*, 34(4) :1009–1021, November 2006.



FIGURE 1. Localisation du site

- [11] Julie Labbé. Modélisation de l'utilisation de l'habitat par le castor dans le québec forestier. Master's thesis, Université du Québec en Abitibi-Tamiscamingue, Décembre 2009.
- [12] *An Analysis of the Efficacy and Comparative Costs of Using Flow Devices to Resolve Conflicts with North American Beavers Along Roadways in the Coastal Plain of Virginia.* Proc. 23rd Vertebr. Pest Conf. (R. M. Timm and M. B. Madon, Eds.). Univ. of Calif., Davis. 2008. Pp. 47-52, 2008.



FIGURE 2. Vu du barrage B1, Date : 2024-10-25



FIGURE 3. Vu du barrage B2, Date : 2024-10-25



FIGURE 4. Vu du barrage B3, Date : 2024-10-25



FIGURE 5. Vu de la hutte active, Date : 2024-10-25



FIGURE 6. Vu de l'émissaire du Lac Lefebvre, Date : 2024-10-25

